

COMPTE RENDU DU CONSEIL SCIENTIFIQUE  
DU 17 JUIN 1981  
EN SALLE DU CONSEIL DE L'UNIVERSITE DE VALENCIENNES

-----

ETAIENT PRESENTS :

Mmes MORIAMEZ, VICHY ;  
Melle SIMONOT ;  
MM. BARRE, BOURGOIS, BOURTON, BRUNEEL, COQUET,  
GIUSTO, HORLING, KOPF, LE RAY, MALVACHE,  
MARCOU, MARTIN, MARTINACHE, MATTON, OLIVAUX,  
OUDIN, ROUVAEN, SOENEN, TAISNE, THOMAS,  
TOURNIER, WILLAEYS.

ETAIENT EXCUSES :

MM. LECOCQ (a donné pouvoir à N. MALVACHE),  
DIERS, G. COQUET.

O R D R E D U J O U R

-----

- I APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15 JANVIER 1981
- II MOT DU PRESIDENT
- III PROPOSITIONS EQUIPEMENT DE RECHERCHE
- IV FILIERE TECHNOLOGIQUE A L'UNIVERSITE
- V RAPPORTS SCIENTIFIQUES DES LABORATOIRES
- VI FRAIS DE PARTICIPATION DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
- VII ORGANISATION DE LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE
- VIII COMPLEMENT DE LA SUBVENTION RECHERCHE

I APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15 JANVIER 1981

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II MOT DU PRESIDENT

Le Président rappelle le contenu du compte rendu du Conseil Scientifique du 18 mars 1980, et souligne la nécessité d'une politique convergente des forces vives de l'Université et les règles normales d'information et de savoir-vivre, notamment dans les démarches vers l'extérieur.

### III PROPOSITIONS EQUIPEMENT DE RECHERCHE

Les demandes formulées à ce jour viennent de :

- M. MARTINACHE Installation vidéo ;
- MM. WILLAEYS - OUDIN Dispositifs automatiques et poste graphique interactif ;
- M. BOURTON Bras manipulateur.

Au cours de la réunion, des demandes sont présentées oralement :

- M. THOMAS D.J. Installation haute pression ;
- M. MATTON Automatisation d'un banc moteur ;
- M. MARCOU Machine d'aliments de masques ;
- M. TOURNIER Soufflerie.

Le Président propose de mettre en priorité les deux première demandes qui ont été formulées par écrit. La troisième pouvant s'intégrer dans la deuxième notamment dans les actions avec la D.R.E.T., et s'engage à faire le maximum pour faire aboutir les autres.

Un débat s'engage et Monsieur THOMAS montre l'intérêt de son projet au niveau du Conseil Scientifique. Noël MALVACHE trouve la proposition de Monsieur MATTON trop appliquée, celle-ci aurait intérêt à être présentée à un autre organisme. La nécessité de faire des prototypes et l'amélioration de l'adaptabilité de la machine de Masquage sont exposées par Monsieur MARCOU.

Quant au projet de Monsieur TOURNIER, Noël MALVACHE soulève le problème avec l'I.M.F.L. mais les projets des deux établissements sont complémentaires.

Messieurs R. SOENEN et D. WILLAEYS mettent en évidence l'intérêt d'un centre commun et d'un système de télémesure réparti dans chaque laboratoire, projet qui présente un intérêt certain et qui existe déjà dans certains centres, notamment à l'U.T.C.

Le Président Noël MALVACHE insiste auprès des membres du Conseil Scientifique pour qu'un échange fructueux s'établisse et que des "critiques" sont parfois très positives pour le bien de tous.

### IV FILIERE TECHNOLOGIQUE A L'UNIVERSITE

Le Président commente le rapport du Groupe Technologie de la Conférence des Présidents d'Université (Pages 1 à 15 - Rapport du Président Michel GUILLOU).

M. MATTON pense que la dénomination "Ingénieur" recouvre une grande diversité. Les titres utilisés dans les pays anglo-saxons lui paraissent plus clairs et plus précis. D'autre part, il estime qu'il n'est pas utile de prolonger les études après ce niveau.

M. LE RAY partage le point de vue de M. MATTON mais tient à souligner l'introduction de nombreux stages industriels.

M. TOURNIER soulève la question des formations B.T.S. et D.U.T.

M. LE RAY suggère que tout enseignement après le baccalauréat soit en fait relié à la recherche.

M. BOURTON parle du cas des préparations aux grandes écoles.

M. BOURGOIS est favorable aux maîtrises en BAC + 5, peu d'étudiants arrivent en deux ans et en étalant le programme, en introduisant des stages longs, un mieux pourrait être obtenu.

M. TAISNE pense que les maîtrises en droit BAC + 4 sont suffisantes car la finalité professionnelle directe n'est pas aussi forte qu'à l'U.E.R. de LETTRES. Par contre pour la M.S.T.C.F., il faudra sans doute envisager BAC + 5. Ce point de vue est confirmé par M. OLIVAUX.

M. BOURTON pense que nos démarches cherchent en fait à s'aligner sur la règle établie pour les écoles d'ingénieurs. Est-ce réellement positif de constamment augmenter la durée des études ? Il signale que les employeurs sont plus favorables au cycle BAC + 5.

M. BOURGOIS propose une réflexion sur la formation des maîtres du second degré et pour obtenir une bonne formation pédagogique il faudrait compter BAC + 5.

M. LE RAY cite le cas de Polytechnique où en fait, par le jeu des formations complémentaires suivies par la plupart des Polytechniciens, la formation est de fait BAC + 6.

M. MARTINACHE met en évidence l'intérêt de l'aspect international des niveaux des diplômes.

De ce débat intéressant, il ressort un souhait d'une homogénéisation des niveaux des formations technologiques et de tenir compte de l'aspect international où les niveaux de sortie sont pour la plupart à BAC +3 et BAC + 5.

#### V RAPPORTS SCIENTIFIQUES DES LABORATOIRES

Le Président demande les rapports scientifiques pour le 1er octobre 1981 et la composition des équipes de laboratoire pour le 1er novembre 1981.

Le Président souhaite qu'une véritable discussion scientifique s'établisse au sein du conseil et qu'un tour de table "scientifique" soit proposé à la prochaine réunion.

#### VI FRAIS DE PARTICIPATION DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Le Président fait lecture au Conseil de la proposition de M. KOPF concernant les frais entraînés par les activités de recherche.

Le Président propose que tout contrat, convention fasse l'objet d'un prélèvement forfaitaire au profit des services généraux.

M. WILLAEYS pense que la méthode de calcul par pourcentage sur le montant du contrat n'est pas réellement représentative des frais généraux mis en cause.

Mme MORIAMEZ espère que ce prélèvement ne s'effectuera pas sur les crédits de recherche en provenance de la mission de la recherche, ces crédits étant, à son point de vue, déjà très réduits.

M. KOPF souligne toutefois que certaines universités effectuent déjà un prélèvement sur ces crédits.

M. WILLAEYS précise, qu'à son point de vue, les chercheurs qui obtiennent plus de contrats sont pénalisés par rapport à ceux qui en obtiennent moins.

M. MARTINACHE pose le cas des laboratoires qui démarrent, alors que ceux qui ont démarré il y a plusieurs années n'ont pas eu à subir le prélèvement.

M. KOPF précise que la gestion d'une quarantaine de contrats occupe une personne à temps complet. Il demande aux laboratoires de prévoir en négociation la part des frais généraux.

M. SOENEN cite certaines redevances : par exemple, pour le service général atelier de mécanique, informatique. S'établit ensuite un grand débat sur les frais de services communs : matériel financé par l'Etat, personnel payé par l'Etat.

Mme MORIAMEZ élargit le débat aux matériels utilisés par différentes U.E.R.

M. MARCOU pose le problème des services communs utilisés pour la recherche.

M. WILLAEYS souligne la prolifération des factures internes et se demande si la recherche reste un objectif prioritaire à l'Université.

Le débat se poursuit autour du fonctionnement, du financement des services communs : atelier de mécanique, informatique.

M. LE RAY serait favorable à une politique d'aide à l'amélioration aux services communs.

M. MARTIN pose le problème de rémunération des jeunes chercheurs et l'illustre sur un contrat de 10 000 F.

M. SOENEN reformule le problème des services communs dont la finalité est la recherche : atelier de recherche, service informatique et propose de discuter le budget et le développement des services communs au sein du Conseil Scientifique.

Le Président propose 4 % sur l'équipement, 8 % sur le fonctionnement pour les contrats, 12 % pour les prestations de service.

La proposition du Président est soumise au vote du Conseil :

- 1 abstention ;
- 1 contre ;
- 23 pour.

Lors d'un prochain Conseil Scientifique, la gestion des services communs sera mise à l'ordre du jour.

## VII ORGANISATION DE LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE

Le Président présente le point de vue de M. TRINQUAL Chef de Service des Bibliothèques Universitaires sur l'organisation des bibliothèques.

En effet dans certaines universités, des bibliothèques d'Instituts viennent doubler le rôle de la bibliothèque universitaire.

Melle SIMONOT propose une organisation de la documentation.

### 1 - Analyse de la situation actuelle

- La plus grande partie de la documentation (livres et périodiques) est achetée et gérée par la BU.

Livres achetés par la BU (+ les dons)	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
	1300	1490	1764	1663	1200	1130	1956	1724	2600
Livres achetés par les UER et Labo					286	336	371	409	246

- Toute la documentation est inventoriée et cataloguée par la BU.

Avantages : catalogue unique pour tous les ouvrages de l'Université et liste commune pour tous les périodiques de l'Université.

Inconvénients : - Double système d'inventaire  
- double système de commande : les ouvrages commandés par les UER et labo le sont sans aucune vérification préalable à la BU  
- les ouvrages et périodiques étrangers des labo ne sont pas répertoriés à l'échelon national → perte d'information à cet échelon  
- la plupart des ouvrages des U.E.R. et labo n'est pas enregistrée au prêt → impossibilité de savoir qui détient exactement ces ouvrages : une partie des ressources documentaires de l'Université est donc inaccessible.

### 2 - Propositions

Un système unique reposant sur une gestion centralisée avec, en contre partie, une décentralisation possible, dans certains cas, des collections.

### Gestion centralisée :

- Toutes les commandes des ouvrages et périodiques sont effectuées et suivies par la BU, en tenant compte bien sûr des demandes des lecteurs (ce n'est pas une censure, mais une utilisation plus rigoureuse des crédits) ;
- Tous les ouvrages et périodiques de l'Université sont inventoriés et catalogués par la BU selon un système unique ;
- Tous les ouvrages sont enregistrés au prêt.

### Décentralisation possible des collections :

- Certains périodiques, essentiellement ceux destinés à la recherche, peuvent être envoyés dans les labo. Il serait souhaitable, (cela existe déjà dans certains labos) de désigner un responsable de la documentation au sein de chaque labo ;

- Les prêts, pour les enseignants et chercheurs, sont consentis à long terme, ce qui constitue en quelque sorte un dépôt dans les labos. Mais, comme les prêts sont enregistrés à titre personnel, il est possible, si besoin est, de réclamer les ouvrages.

### 3 - Organisation financière

- Organisation actuelle : le budget de la BU est composé d'une part de ses ressources propres, d'autre part des subventions des U.E.R., mais ceci sans distinction entre enseignement et recherche; Par ailleurs, les UER et labo, outre la subvention qu'ils versent à la BU, continuent, de moins en moins il est vrai, à effectuer certaines dépenses documentaires.

- Organisation proposée : Toutes les dépenses documentaires devront être effectuées par la BU, mais, même avec les subventions des UER, le budget de la BU risque de ne pas être suffisant pour couvrir toutes ces dépenses. D'autant plus qu'il importe de prendre en compte désormais les dépenses relatives au prêt-interbibliothèques (voir statistiques ci-dessous) et bientôt celles de la recherche bibliographique automatisée, ces deux dernières dépenses étant spécifiquement du domaine de la recherche.

#### - Prêt-inter bibliothèques :

	1976	1977	1978	1979	1980
emprunts	34	47	106	176	620
prêts	2	5	29	20	37

Coût 1er semestre 1981 : 9733 Francs.

Il faudrait donc distinguer :

- d'une part les dépenses documentaires pour l'enseignement qui seraient financées par le budget de la BU complétée par les subventions versées à la BU au niveau des UER.

- d'autre part les dépenses documentaires pour la recherche qui comprennent les abonnements de périodiques, les achats d'ouvrages, le prêt interbibliothèques, les recherches bibliographiques automatisées. Toutes ces dépenses seraient payées par la BU, mais celle-ci se ferait rembourser une partie de

ces dépenses par les labos. Une facture pourrait être envoyée semestriellement à chaque labo.

Pour chaque semestre cette facture comprendrait :

- les dépenses de prêt-inter ;
- les dépenses de recherche bibliographique automatisée ;
- une participation aux achats d'ouvrages et de périodiques suivants les dépenses faites.

Pour pouvoir payer ces factures des labos devraient donc prévoir chaque année dans leur budget une certaine somme.

#### 4 - Modalités pratiques

- Pour des raisons budgétaires ce système pourrait être mis en application au 1er janvier 1982 ;

- Pour cette année, il ne serait facturé aux labos que les dépenses de prêt-inter et éventuellement de recherches bibliothèques automatisées ;

- Un système de commande à l'unité, qui serait plus souple, plus rapide et qui permettrait une comptabilité analytique est à l'étude.

#### PRET INTER BIBLIOTHEQUE DU 1er SEMESTRE 1981

Labo automatique	3 700, 00 F
Labo chimie	600, 00 F
Labo chimie - métallurgie	100, 00 F
Labo mécanique énergétique matériaux	460, 00 F
Labo hydrodynamique, aérodynamique et énergétique	960, 00 F
Labo informatique robotique	1 700, 00 F
Labo Maths	200, 00 F
Labo mécanique des fluides	600, 00 F
Labo thermo énergétique	800, 00 F
Labo O.A.E.	550, 00 F
T.C.	50, 00 F
C.N.A.M.	13, 00 F
	-----
TOTAL	9 733, 00 F

S'instaure un débat sur le point 4. Plusieurs suggèrent que les commandes des ouvrages et revues destinées à la recherche soient effectuées par les responsables de laboratoire. De cette façon, la T.V.A. pourrait être récupérée sur les factures.

M. KOPF suggère de voir comment l'Université de COMPIEGNE dont le fonctionnement a inspiré la présente proposition, règle de fait ce problème de facturation.

Il est proposé de faire passer à la Bibliothèque, pour "visa", les bons de commandes des revues, livres et documentations, spécifiques aux laboratoires de Recherche. Ce "visa" ne consiste pas en un droit de veto mais joue le rôle d'un contrôle et d'un conseil, de la part des spécialistes de la Bibliothèque Universitaire, afin d'éviter des achats dispersés. Les remarques éventuelles seront adressées au responsable de la documentation du laboratoire qui doit, dès à présent, être désigné. Le nom des personnes désignées doit être communiqué à la Directrice de la Bibliothèque, au plus tôt.

#### VIII COMPLEMENT DE LA SUBVENTION RECHERCHE

Il y a 68 000 F HT supplémentaires à répartir.

Le Président signale les laboratoires de catégorie B1 et B'1 (quatre laboratoires : Opto-Acousto-Electronique, Cristallographie, Automatique, Mathématiques) et propose de répartir ces sommes sur ces laboratoires reconnus comme les plus efficaces par la Mission de la Recherche ainsi qu'un renforcement de la vocation culturelle de l'Université.

Monsieur MATTON suggère de reprendre la répartition des points.

Monsieur LE RAY propose de suivre la règle strictement suite à la proposition du Président de répartir un cinquième de ce complément à l'U.E.R. de LETTRES ; proposition inspirée par les orientations du Ministère de développer les activités culturelles.

Monsieur TOURNIER demande si cette façon de voir préfigure une nouvelle méthode de répartition des subventions de recherche au sein de l'Etablissement. Le Président précise que les règles précédentes seront maintenues pour l'essentiel de la subvention.

Monsieur MARTIN suggère que cette somme soit répartie sur les laboratoires les plus défavorisés ; suivant en cela la règle adoptée en 1980.

Les responsables de chaque laboratoires concerné de niveau B1 et B'1 s'estiment satisfaits.

La proposition d'attribution d'un complément de crédit de recherche affectée aux laboratoires suivants :

- O. A. E.	M. J. MARCOU	13 600 F HT
- Automatique.	M. D. WILLAEYS	13 600 F HT
- Mathématique.	M. Y. DIERS	13 600 F HT
- Cristallographie.	M. D.J. THOMAS	13 600 F HT
- Lettres.	M. R. BOURGOIS	13 600 F HT

est adoptée (3 abstentions ; 2 contre ; 12 pour).

Avant de lever la séance, le Président conseille vivement aux membres du Conseil de lire attentivement le texte de la dernière conférence des Présidents d'Université.

Le rapporteur de :

J. OUDIN.

Le Président,

N. MALVACHE.